

Lettres patentes

Qui ordonnent une fabrication de bannières
d'or fin à la ligné, de bannières blanches
et noires ymentoines, fixent le prix
des mares dor et d'argent qui seront
aportées au monsieur le

Du 30. ^{bre} 1355.

Jean par la grâce de Dieu & Roi de
France, a voix amenu et jlaus lez Generaux
et lez de nos a Monys en la place d'Electron
savoirz vous faisons que nous, par lez
grande et bonne doleration, lez auec nostre
Conseil lez prelates barons et geunres <sup>du commun
de nos</sup>
Royaume et lez faitz la reformation
de nos a Monys et lez pillez mettre
en bonnes etat par lez Conseil auz
faire lez ordz et a voulours que faire
coultre lez monys en nos treas de Royaume.
Lez faze faire et ouvrir la ouïe

R. C. de o. m. fol. 193. v.
R. R. de la du R. 2. fol. 52.

et portuendre le l'ourage done le dargonne
blanc et noir comme l'appareil est d'usé
C'est a e savoir que nous voulons que l'on
fasse denier dor au d'or a d'argente
qui le rous de 80 et de poiso au mace
de Paris et aurons d'ours pour 20 et
misiors le prieur en demandant a l'ordre
Changuero et maresches frequenter
nord monoye de chauv'mare dor
fin qu'il apportent au julez
Cinq t' pieces de denier dor a d'argente
et au fy monoye d'argone blanc bee et
noire et au d'or a d'argente
En ^{tiram} demandant a chauv'mare d'argone
nomme argone le Roy ~~le Roy~~
Su lequel prieur l'en face deniers
blancs que le rous a 8 d' de Loy
d'or d'argone et aurons d'ours pour
l'ordre le prieur a des. de
prieur a des. mares de Paris
et denier double tournois

que serous a d. 10 f. de chape
 d'acq. argente 13 f. g. de la paise
 aued. mare et aurons Courzoue
 et de Lapiee et petit domino
 parfis a d. 7 f. duez argens et
 de soet de la paise aued mare et
 aurons Courzoue un petit domino
 parfis Lapiee et petit domino
 Couenoir se ad. L. ar d. de loy due
 argens et de soet de la paise aued mare
 et aurons Courzoue 1 d. L. Lapiee
 et petit maillet Couenoir d. 12 f
 de loy duez argens et de soet de la paise
 aued mare et aurons Courzoue
 une mille Couenoir Lapiee au fief
 jesus Domme blane et nior monoyer
 Sua tete Domme de forme Domme
 son rocher verre quil appartenira
 Estre fait et le donnant a lour
 jesus Chapeau et manteau de

de Phœum mare d'argent que l'on appelle ou
En pelle et lojez auct de choy dae d'argent
nomme le d'Argy 544.8^{fr} Et au dessous
mare d'argent allayé 20.18^{fr} de choy
du d'argent de mare 15.5^{fr} et au dessous
autre mare d'argent allayé au dessous est
12.5^{fr} Si vous manderez
strictement en joyauz a vous et à
Phœum d'or que tantost et sans
de lay vous fasset faire et ouuer par
Ballon. Phœum ne rôde d'argent
à ce il appartient et tre faire toutes
julles monyes d'argent blanches et
noires, par la forme et maniere que des
Est desfus et voulloz que vous donnez
et fassetz donner aux ouevres de
monyes et des allures que vous en emblera
est bon et de la telle leon choez
desfus et faire avous et a chacun de
vous donnez pourvois (gr. prochaine
de Co prefente come a Paris
Le 8 d' a. 1355 amys e priez paro le Roy
+ et au cas que je conviendrois environs a faire le mariage d'Haye auquel
nous devons dire nous voulons que soit pris lez nos enquis a nos deignez et
allouez es coustes de celi ou lez a qui je conviendrai que nos amys usay
les gens de nos coustes sans autre mandement avoir